



Le Programme d'entrepreneurs forestiers accrédités

Les objectifs du programme

Le Programme d'entrepreneurs forestiers accrédités mis en place par le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE) vise à améliorer le lien de confiance entre les entrepreneurs forestiers et les producteurs de bois. Beaucoup de personnes travaillent et offrent de réaliser des travaux dans les boisés des producteurs. En choisissant de confier l'exécution des travaux sur votre propriété par un entrepreneur forestier accrédité par votre Syndicat, vous saurez que les travaux respecteront le *Guide des saines pratiques d'intervention* et qu'ils seront fait en fonction de *vos objectifs*. Au Syndicat, nous accordons beaucoup d'importance au fait qu'un entrepreneur se préoccupe des besoins du producteur et qu'il en tiendra compte durant les travaux. Le programme d'accréditation s'assure que l'entrepreneur forestier accrédité offre un service à la clientèle de qualité. Les entrepreneurs forestiers accrédités sont rencontrés régulièrement et supervisés pour maintenir et améliorer la qualité des travaux en forêt.

Finalement, le programme d'entrepreneurs forestiers accrédités facilite la tâche des propriétaires forestiers qui décideront d'adhérer au processus de la certification forestière. Le producteur de bois ayant décidé d'obtenir la certification de sa propriété devra nécessairement respecter certains critères. Le producteur sera ainsi invité, lorsqu'il choisira de confier à un professionnel l'exécution des travaux sur sa propriété, à engager des entrepreneurs connaissant la norme de certification de même que les saines pratiques d'intervention. Dans ce contexte, le producteur faisant affaire avec un *entrepreneur forestier accrédité* par le Syndicat est déjà sur la bonne voie pour obtenir la certification de sa propriété forestière et, conséquemment, de son bois mis en marché.

Un suivi terrain rigoureux ; un programme crédible

Des évaluations systématiques sur les chantiers permettent au SPBE de garantir le respect des saines pratiques d'intervention par les entrepreneurs ainsi que le respect des objectifs d'aménagement des producteurs de bois qui font appel à leurs services. Le Syndicat travaille de pair avec les entrepreneurs pour les encourager à s'améliorer et à maintenir leur accréditation au sein du programme.

La promotion et la visibilité des entrepreneurs

Un élément important du programme d'accréditation est la visibilité des entrepreneurs forestiers accrédités. La liste actualisée des participants au programme est disponible en tout temps au bureau de votre Syndicat et facilement accessible sur le site Internet du SPBE au menu *Entrepreneurs forestiers accrédités*. La liste est publiée deux fois par année dans le bulletin d'information *L'arbre PLUS* et est envoyée annuellement à tous les producteurs actifs avec la demande de contingent. Sur cette liste, il est possible de connaître les différents types de travaux offerts par chacun des entrepreneurs accrédités, le secteur où ils œuvrent de même que le type d'équipement utilisé.

Un dépliant de promotion a aussi été confectionné et est distribué lors d'activités de promotion auxquels le Syndicat participe. Nous remettons également des autocollants et des panneaux aux entrepreneurs afin qu'ils s'identifient.

Vous voulez en savoir plus? Vous voulez vous accréditer?

Vous êtes un entrepreneur forestier et désirez obtenir votre accréditation? Le SPBE organise régulièrement des rencontres afin d'expliquer plus en détail le programme, les avantages de s'accréditer et le processus menant à l'accréditation. Communiquez avec le responsable du programme au SPBE afin de connaître les dates des prochaines réunions.

Si vous voulez en savoir plus à propos du *Programme d'entrepreneurs forestiers accrédités*, contactez-nous :

Martin Lajeunesse
mlajeunesse@upa.qc.ca
Téléphone: (819)-346-8905 poste 127
Télécopieur: (819) 346-8909
Site Internet: www.spbestrie.qc.ca